

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Gestion des fonds Covid : un rapport d'audit et des questions

**LA** justification de l'utilisation d'une partie de la manne financière reçue par le Gabon dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19 a livré ses premières conclusions. Malgré un avis globalement favorable du cabinet Deloitte sur la gestion de ces fonds, ce document révèle de nombreuses incongruités.

Maxime Serge MIHINDOU  
Libreville/Gabon

**T**RÈS attendu par le Fonds monétaire international (FMI) et la société civile, notamment le Copil citoyen, le rapport définitif relatif à l'audit des comptes financiers du Fonds spécial de lutte contre la Covid-19 a été transmis, le 16 mai 2022, à la ministre de l'Économie et de la Relance, Nicole Jeanine Lydie Roboty-Mbou par le cabinet Deloitte Touche Thomatsu. Le document est donc disponible depuis... près d'un mois et demi, et aujourd'hui consultable sur le site web du ministère de l'Économie.

Dans le cadre de la riposte d'urgence contre la Covid-19, le gouvernement a pris une série de mesures comprenant la création de 2 principaux fonds,

Tableau 1. Tableau d'emplois ressources du fonds riposte exercice 2021

Tableau des emplois et des ressources (TER) - période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 août 2021		
Balance d'entrée		292 730 398
Rub	LIBELLES	NATURE TOTAL
	Contribution Etat Gabonais	71131 23 079 888 849
	Transfert des fonds de Fonds de Solidarité au profit du Fonds Spécial de Riposte 14 /05/ 2021	73131 5 080 283 469
	Transfert des fonds de Fonds de Solidarité au profit du Fonds Spécial de Riposte 27 /10/ 2021	73131 399 477 813
	<b>TOTAL 1</b>	<b>28 559 650 131</b>
	Laboratoire Pr GAHOUMA	70218 1 732 124 000
	Laboratoire ADL	70218 657 755 000
	Laboratoire Mère-Enfant	70218 46 320 000
	Labo Port Mole	70218 10 900 000
	Labo SETRAG	70218 12 872 000
	Vaccination /COPIVAC	70218 805 000
	Amendes et pénalités non-respect du PS	75452 23 350 000
	Frais d'expertise/produits spécifique	75451 25 000
	<b>TOTAL 2</b>	<b>2 484 151 000</b>
	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>31 043 801 131</b>

Une vue d'un tableau récapitulatif.

à savoir : le fonds de solidarité (n'ayant pas vocation à recevoir des financements des bailleurs de fonds) et le fonds spécial de lutte contre la Covid-19 financé essentiellement par l'État gabonais et les bailleurs de fonds. " Notre mission d'audit porte uniquement sur ce fonds spécial de lutte contre la Covid-19. Il couvre la période allant du 1er janvier 2021 au 31 août 2021. Par conséquent, les conclusions du présent

rapport ne concernent pas les opérations réalisées en dehors de cette période ", indique d'emblée le cabinet Deloitte. Le rapport d'audit du cabinet Deloitte ne concerne donc que l'analyse des comptes financiers d'un seul fonds : le fonds spécial de lutte contre la Covid-19. " La période antérieure du 31 mars au 31 décembre 2020 a fait l'objet d'un rapport d'audit séparé ", précise le cabinet Deloitte. Alors que nous révèle

le rapport sur le Fonds spécial? " Outre les ressources apportées par d'autres partenaires au développement pour contribuer à financer ces mesures d'urgence, les autorités gabonaises ont bénéficié d'un financement d'urgence du FMI au titre de l'instrument de financement rapide (IFR) de 177,2 milliards de FCFA (2 % du PIB en 2020). À noter que sur ce total de 177,2 milliards de FCFA versés par le FMI à

l'État gabonais au titre de l'IFR, 32,2 milliards de FCFA ont été versés en 2020 sur le compte bancaire du Fonds spécial ouvert à la CDC, destiné au financement direct des dépenses de riposte à la pandémie de Covid-19 ", indique Deloitte. Pour mieux comprendre, sur les 177,2 milliards de francs décaissés par le FMI, seuls les 32,2 milliards de francs versés à la CDC ont été audités (Soit 1/5 des financements reçus). Quid alors des 145 milliards de francs restants?

" Nous avons effectué l'audit des états financiers pour la période allant du 1er janvier au 31 août 2021 du fonds spécial de lutte contre l'épidémie de coronavirus. À notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle des réserves décrites dans le paragraphe " Fondement de l'opinion avec réserves " de notre rapport, les états financiers ci-joints du fonds spécial de lutte contre l'épidémie pour la période du 1er janvier au 31 août 2021 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des ressources et des emplois au titre de cette période ", conclut le cabinet.

**ANOMALIES\*** Cependant, malgré un avis globalement favorable, le cabinet Deloitte a relevé quelques incongruités. Notamment l'ensemble des pièces justificatives pour certaines dépenses évaluées à un montant de 568 millions de francs. Le cabinet pointe aussi des anomalies sur des dépenses enregistrées dans les rubriques " Subventions des provinces " et " Services extérieurs " pour des montants respectifs de 241 millions de francs et 1,7 milliard de francs. Le cabinet a également mis en exergue des insuffisances sur le contrôle interne liées aux recettes générées par les activités du Copil.

En effet du 1er janvier au 31 août 2021, les activités du Copil (tests PCR et autres) ont rapporté... 2,484 milliards de francs.

### Contrepoint

## Copil citoyen : "des anomalies majeures"

GM.NTOUTOUME-NDONG  
Libreville/Gabon

**C**OÏNCIDENCE : Le Copil citoyen a livré à la presse hier à son siège de Libreville les conclusions de sa propre enquête sur la gestion du fonds Covid-19, d'un montant de 56,654 milliards de francs. Pour cette organisation de la société civile, plusieurs anomalies

ont pu être relevées. Tels que des justificatifs douteux et des attributions de marchés sans publication d'appels d'offres. Le Porte-parole de cette plate-forme, Geoffroy Fouboula Libeka, a tenu à souligner que leur rapport corrobore point par point celui du Cabinet Deloitte, qui a aussi mené son audit. En somme, ces conclusions portent sur des présomptions de détournement

de fonds, des présomptions de collusions et de concussion dans le cadre de la gestion desdits fonds. " Ces fonds ont été gérés en l'absence de toute comptabilité d'engagement ou de comptabilité matière telle que recommandé par la comptabilité publique au Gabon ", a-t-il indiqué. Lors de la présentation de son premier rapport, le 25 mars dernier, cette ONG avait déjà présenté

des faits considérés comme des limites dans la gestion des fonds Covid-19. Le Copil citoyen compte saisir le parquet de la République, la Cour des comptes, la Commission nationale de la lutte contre l'enrichissement illicite et la lutte contre la corruption pour des plaintes ciblées contre les personnes physiques et morales identifiées dans son rapport.